

pour l'exercice 1938 et se compose tel qu'énuméré au tableau ci-après. Pour faciliter la comparaison, les chiffres correspondants pour 1938 sont placés dans une colonne parallèle.

	1938	1939
Secrétariat	15,929,331	16,188,063
Organisation internationale du Travail	8,335,272	8,394,243
Cour permanente de Justice internationale	2,894,516	2,839,689
Comité central permanent de l'opium	124,064	126,399
Assistance internationale aux réfugiés	207,109	269,500
Immeubles à Genève	1,584,000	1,584,000
Pensions	1,713,791	1,710,118
Etablissements des Assyriens	300,000	150,000
Haut-Commissaire des réfugiés d'Allemagne	73,168	
Fonds à la disposition de la Commission de contrôle en vue des dépenses résultant de la dépréciation de certaines monnaies	1,040,000	
Haut-Commissaire de la Société des Nations à Dantzig	72,000	72,000
Exposition mondiale de New-York		900,000
Dépenses totales:		
Francs suisses	32,273,251	32,234,012

L'augmentation sur l'an dernier des dépenses afférentes au budget du Secrétariat, qui s'élève à 258,732 francs suisses, résulte de causes multiples dont la plus importante est l'inclusion de crédits supplémentaires pour faire face aux items recommandés par le Conseil ou les différentes commissions de l'Assemblée tels que: la collaboration technique entre la Société des Nations et la Chine dans l'œuvre anti-épidémique entreprise dans ce pays, 1,750,000 francs suisses; la conférence intergouvernementale des pays d'Amérique sur l'hygiène rurale, 51,500 francs; l'application des recommandations de la Commission sur la structure et le fonctionnement des organisations économiques et financières, 41,308 francs; la publication de la Revue des questions sociales, 25,000 francs; et la Commission pour l'étude des problèmes démographiques, 18,403 francs. A côté de ces augmentations, il convient de placer certaines réductions qui comprennent, entre autres, la réduction à un chiffre nominal du crédit concernant une mission d'étude relative au projet de création d'un Bureau d'Orient pour la lutte contre la traite des femmes, 49,999 francs, ainsi qu'une réduction nette, compte tenu des augmentations normales annuelles, de 36,811 francs dans le montant global des traitements.

Le budget de l'Organisation internationale du Travail accuse une augmentation de 58,776 francs suisses par rapport à celui de 1938. Il renferme un nouveau crédit de 60,000 francs pour l'agrandissement de l'immeuble du Bureau international du Travail et un crédit de 266,000 francs pour les commissions, soit une augmentation de 55,000 francs due plus particulièrement à la nomination d'un plus grand nombre de membres venant de pays d'outre-mer, conformément à la politique générale qui consiste à renforcer les relations avec les pays extra-européens. Dans ses commentaires sur le budget de l'Organisation internationale du Travail, le président de la Commission de contrôle, après avoir fait allusion à la situation constitutionnelle délicate dans laquelle cette Commission se trouve lorsqu'elle examine le budget de l'Organisation du Travail—une institution autonome—a déclaré que si, comme on le redoute, la situation financière de la Société des Nations en général devenait plus difficile l'an prochain, il conviendrait d'opérer des réductions dans le budget de l'Organisation du Travail. Ces réductions seraient particulièrement nécessaires en ce qui concerne certains articles comme les impressions et les commissions, points sur lesquels le rapport de la Commission de contrôle a attiré l'attention.

Un autre article d'intérêt est la réduction indiquée dans le budget des pensions. Le coût global afférent aux pensions pour l'exercice 1939, est évalué à un chiffre plus élevé, soit 1,851,475 francs suisses. L'augmentation de 141,357 francs suisses représente la part proportionnelle des Etats non membres qui sont membres de l'Organisation internationale du Travail. L'actuaire-conseil, dans son rapport, déclare que la situation de la Caisse des pensions est foncièrement